

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

07/12/2020

Date d'affichage

07/12/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

02/02/2021

et publication du :

02/02/2021

L'an deux mille vingt, le onze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire,

Etaient présents :

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent

Procuration(s) :

Etait absent :

M. HUGON Lionel

Etait excusé :

M. JOPPART Eric

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL11_11122020

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour amélioration du cadre de vie des salariés, agrandissement, mise aux normes, rénovation thermique et sécurité d'un bâtiment public accueillant une entreprise

Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet d'agrandissement de l'atelier relais communal 2 de la zone artisanale. Il accueille l'entreprise PACKAROM qui emploie une vingtaine de salariés. Cette entreprise doit s'adapter et répondre aux exigences du marché et des normes pour respecter les conditions décentes de travail de ses salariés.

Le Maire rappelle que, ces dernières années, la commune, sans aide, a clôturé le site et réalisé des aménagements extérieurs afin que l'entreprise puisse répondre à des cahiers des charges de ses partenaires pour prétendre à des labels de qualité.

Dans le but d'améliorer les espaces de repos et les conditions de travail des salariés, assurant ainsi la pérennité de cette entreprise, il serait souhaitable de réaliser des travaux de rénovation thermique et un agrandissement du bâtiment actuel.

Le coût de cette opération s'élève à 94 320,10 € H.T.

Cet investissement est lourd, le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet d'agrandissement et de rénovation thermique de l'atelier relais communal 2 ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

AUTORISE le Maire à déposer, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, une demande de subvention la plus importante possible, dans le dispositif de l'aide à l'investissement en milieu rural, et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

